Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2024/72

Référence SPW-ARNE : 10014923/FLA.ama

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que **le Fonctionnaire technique** a décidé en date du **29 avril 2024** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.

Le projet a été soumis par la **s.a. S.B.M.I.** dont le siège social se trouvent route de **route de Wallonie 4/b à 7011 MONS (GHLIN).**
Il consiste à **réaliser un chantier de désamiantage.**
Le terrain concerné est situé **avenue du centenaire 27 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**, et cadastré **SERAING 11e division section C n° 9 N 9.**

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté du **8 mai 2024** au **28 mai 2024, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme :**

- à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING ;**
- par courriel : **enquete@seraing.be ;**
- par tél : **04/330.84.87.**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 8 mai 2024.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON